

L'édito de François Lombard (Président, fondateur de Turenne Capital)

Dans un contexte économique difficile, les FCPI et les FIP se révèlent être de véritables alternatives de financement pour les PME, notamment auprès des entreprises innovantes (40% des entreprises accompagnées appartiennent à des secteurs innovants), à fort potentiel de croissance et créatrices d'emplois. Au 1^{er} semestre 2009, les fonds de capital investissement ont ainsi investi 1,8 milliard d'euros dans plus de 660 entreprises (*source AFIC*).

A ce titre, Turenne Capital a été particulièrement actif depuis le début de l'année avec un investissement cumulé de plus de 29 millions d'euros, dont 27 millions d'euros dans 18 nouvelles sociétés. Le solde ayant été consacré au refinancement de sociétés déjà en portefeuille.

En cette fin d'année 2009, nous avons élargi notre gamme de placements avec la création de trois nouveaux fonds permettant, à la fois, de participer au financement des PME françaises et de bénéficier de réductions d'impôt. Turenne Capital dispose ainsi d'une large palette de fonds répondant à toutes les attentes des investisseurs.

Turenne Capital propose une gamme de trois placements donnant droit à une réduction d'impôts sur le revenu pour 2009

La souscription de parts de FIP et de FCPI permet de **réduire son impôt sur le revenu de 25%** du montant investi, droits d'entrée inclus (dans la limite des plafonds légaux) et de bénéficier d'une **exonération des plus-values** éventuelles, hors prélèvements sociaux.

La durée de conservation des parts de ces fonds est de 8 à 10 ans ; ces placements comportent une prise de risque en capital.

Pour tout renseignement sur ces fonds, nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel.



FIP Croissance et Financement

60 % du fonds sera investi principalement en **titres financiers (obligations...)** donnant accès au capital des PME régionales situées en Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes d'Azur.



FIP Hexagone Croissance 4

60 % du fonds sera investi dans des **PME régionales** situées dans les régions Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côtes d'Azur.



FCPI Ecotech et Développement Durable

60 % du fonds sera investi dans des **PME innovantes** et établies, principalement en France, notamment dans les secteurs de l'écotechnologie et du développement durable.

FIP HEXAGONE PATRIMOINE 2

Valeur liquidative au 30 septembre 2009	497,46 €
Valeur d'origine (15 juin 2009)	500,00 €
Performance depuis l'origine	- 0,51 %
Echéance du fonds	15.06.2017 (15.06.2019 si prolongation)
Ratio de PME régionales et Ratio ISF	fonds en cours d'investissement



Le mot des gérants

Le FIP Hexagone Patrimoine 2 (FIP ISF) est en phase de constitution de son portefeuille d'entreprises à bon potentiel de développement et implantées dans les régions Ile-de-France, Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Centre. Elles seront acquises lors d'augmentations de capital.

Ces PME ont vocation à représenter au moins 70 % des actifs d'ici fin septembre 2011.

Les investissements réalisés financeront le développement et les transmissions d'entreprises.

Turenne Capital a développé une expertise dans quatre secteurs dans lesquels sera principalement investi le FIP Hexagone Patrimoine 2 à savoir les services, l'industrie, la distribution et la santé.

Les PME de moins de cinq ans représenteront au moins 20 % de l'actif du fonds.

La valeur du fonds est restée stable depuis sa création en juin 2009, et affiche un recul de 0,51 %, principalement en raison de la comptabilisation de frais relatifs à la constitution du fonds.

L'environnement économique actuel offre des opportunités intéressantes pour le fonds, qui dispose d'importantes réserves en termes d'investissement. En effet, une conjoncture difficile est souvent favorable aux acheteurs, avec la possibilité d'acquisitions de sociétés de qualité, bénéficiant d'une position stratégique sur leur marché, dans des conditions attractives.

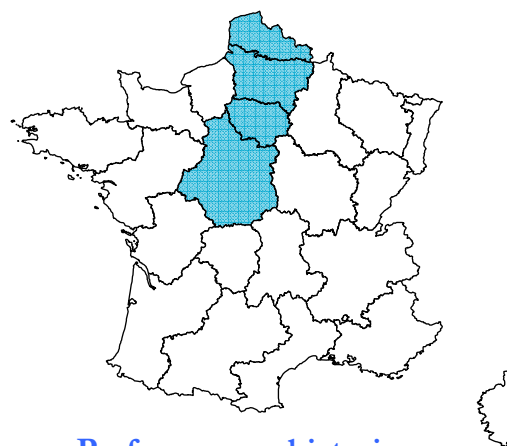
Les avantages fiscaux du FIP ISF

1. Une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), portant sur 50 % des sommes investies par le Fonds en PME éligibles et plafonnée à 20 000 € par foyer fiscal.
2. Une réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) portant sur 25 % de la part du versement et des droits d'entrée correspondants n'ayant pas donné lieu à une réduction ISF. Cette réduction d'IRPP est plafonnée à 6 000 € pour un couple et à 3 000 € pour une personne seule.
3. Une exonération des plus-values à la sortie, hors prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

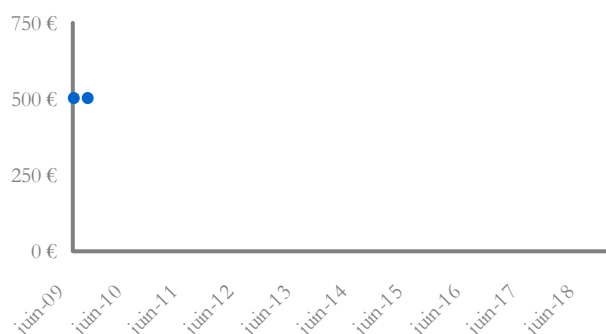
La trésorerie du fonds

Au 30 septembre 2009, les liquidités représentent encore la quasi totalité du fonds, dont la création ne remonte qu'à juin 2009. Ces liquidités ont vocation à être investies dans des PME régionales, et ne représenteront plus qu'un maximum de 30 % du fonds d'ici fin septembre 2012. Elles sont placées dans des fonds monétaires et obligataires gérés par le Crédit Agricole Asset Management (*CAAM Mone Cash*, *CAAM Trésor Corporate* et *CAAM Trésor Eonia*) et dans des fonds diversifiés gérés par Carmignac Gestion (*Carmignac Patrimoine*, *Carmignac Sécurité*, *Carmignac Emergents* et *Carmignac Investissements Latitude*).

Les 4 régions du FIP



Performances historiques



Le FIP Hexagone Patrimoine 2 a été créé le 15 juin 2009 pour une durée de vie de huit ans (soit jusqu'au 15 juin 2017), prorogable pour une durée de deux fois un an maximum (soit jusqu'au 15 juin 2019).